



Agression physique après séparation

Par **malia**, le **24/12/2011** à **14:02**

Bonjour, rnAujourd'hui jour de reveillon, mon ex concubin et sa famille sont venue jusque chez mes parents pour m'agresser. La voisine de palier est sorti et ils l'ont agresser avec un couteau et en la frappant. j'ai contacté les services de polices. Ma familles ont été obligés de sortir sur le palier et une bagarre s'en est suivi. Mon père a été agresser au couteau il est blessé à la main. Ensuite les agresseurs sont partis et sont rendu au commissariat. Mon père s'est rendu à l'hôpital est a eu un certificat avec 3 jours d'itt. La police m'a dit que les agresseurs sont repartis du commissariat. C'est la sixième fois que je porte plainte contre eux notamment pour menace et agression. un des agresseurs était convoqué au commissariat elle ne s'y ai jamais rendu. Que va-t-il advenir de tout ça? vont-il être arrêter? Est ce que cette fois ci les procédures seront plus rapide? Si quelqu'un connaît les procédures à suivre ou aurait un avis ce serait gentils qu'on me le dise. merci.

Par **corimaa**, le **24/12/2011** à **16:05**

S'il n'y a aucune poursuite contre eux encore cette fois, vous portez plainte directement auprès du procureur de la republique en courrier RAR. Vous y joignez toutes les mains courantes et les plaintes deja déposées ainsi que celle de la voisine, et les certificats medicaux, en expliquant l'urgence de la situation